

ACTIONS COTÉES

Une action est un titre de propriété d'une partie du capital d'une entreprise. Celle-ci les émet lorsqu'elle a besoin d'augmenter son capital. L'acheteur d'une action devient donc actionnaire et dispose d'un droit de vote, droit aux dividendes, droit à l'information, droit sur l'actif social et droit de préemption.

FACTEURS INFLUENÇANT LE COURS

Le cours d'une action est la valeur à laquelle elle s'échange entre les investisseurs boursiers. Il varie donc en fonction du principe de l'offre et de la demande. Si les acheteurs d'une valeur sont plus nombreux que les vendeurs, le cours va monter jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vendeurs ou que le prix soit trop élevé pour les acquéreurs. Il va alors baisser, jusqu'à ce que le ratio achat/vente se rééquilibre. Le cours d'une action est influencé par des éléments :

- **intrinsèques** : opérations de bilan, situations financières, vie de l'entreprise, etc.
- **exogènes** : éléments macroéconomiques et facteurs externes (changement de recommandation d'analystes financiers, aspects techniques du marché, aspects géopolitiques, liquidité, rumeurs de marché, etc.). Ces facteurs peuvent générer une variation des cours, l'ampleur de cette variation étant appelée volatilité.

Le cours d'une action peut également varier de manière automatique, comme lors d'une augmentation de capital ou du versement d'un dividende. Dans ce dernier cas, le montant du dividende net est retranché de la valeur de l'action.

LES TYPOLOGIES D'ACTIONS

Action "Growth" ou Croissance : elle correspond à une société bien valorisée par les marchés et dont l'activité devrait croître à l'avenir. Les secteurs d'investissement sont donc cycliques et la volatilité plus élevée. Typiquement, une entreprise de croissance ne verse pas de dividende à ses actionnaires. Elle préfère réinvestir ses bénéfices dans sa propre croissance.

Action "Value" ou de Rendement : elle correspond à une société dont la valorisation en bourse est sous-estimée par les marchés. Cette approche table sur une réévaluation du titre en fonction des fondamentaux de l'entreprise. Les entreprises "Value" sont le plus souvent matures, elles opèrent sur un secteur sans croissance. De ce fait, il est courant qu'elles distribuent une part de leurs bénéfices à leurs actionnaires, sous forme de dividendes réguliers.

DIVIDENDE

Le dividende est le premier moyen de tirer profit immédiatement de son investissement en actions. L'attribution et le montant des dividendes sont proposés par les organes de gouvernance de l'entreprise qui décident de l'attribution ou non des dividendes, leur montant ainsi que la date de leur versement. Celui-ci est effectué périodiquement une ou plusieurs fois par an. Ils peuvent être payés en numéraire ou par attribution d'actions (Scrip Dividend ou dividende en actions).

Les dividendes versés pour chaque action ordinaire d'une même entreprise sont d'un montant identique (dividende par action).

Le montant global reçu par actionnaire dépend alors du nombre d'actions qu'il détient. Le versement des dividendes n'est donc pas automatique et le montant n'est ni fixe ni prédéfini.

Les principaux atouts

- Une participation directe aux bénéfices de l'entreprise et le bénéfice de l'appréciation des marchés boursiers.
- Une grande diversité des sociétés cotées.
- Traçabilité et suivi du cours des actions et facilité du suivi, transparence de l'information fournie aux investisseurs.

Principaux risques et contraintes

- Un investissement plus risqué (risque de perte en capital notamment) : les facteurs (notamment fluctuations des marchés, avec une volatilité accrue pour les pays émergents en particulier du fait de l'exposition aux risques pays, géopolitiques, de change et de liquidité) pouvant entraîner une baisse du cours de l'action sont multiples. L'actionnaire ne connaît jamais à l'avance le montant qu'il va récupérer de la vente de ses actions.
- Risque d'absence de revenu lié à la politique de distribution de dividendes de la société. Par ailleurs, le cours d'une action peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Ainsi, l'actionnaire ne connaît jamais à l'avance ni les dividendes qu'il peut toucher, ni le montant qu'il va récupérer de la vente de ses actions.
- Si l'entreprise fait faillite, l'actionnaire risque de perdre l'ensemble du capital investi. Les risques des actions peuvent donc être très différents selon les sociétés émettrices et la période concernée.

RENDEMENT

La performance d'un titre (ou son "rendement total") repose sur deux éléments :

- **l'appréciation du capital** ou l'augmentation du cours de bourse, qui reflète la stratégie de l'entreprise,
- **le montant du dividende**, reflet de la politique de distribution du résultat de l'entreprise, vise notamment à satisfaire les actionnaires via le versement de dividendes.

CATÉGORIES D' ACTIONS

On distingue différents types de titres boursiers sur le marché des actions :

- **Les actions ordinaires** : également appelées "actions de capital", elles sont émises par une entreprise lors de sa création dans le cadre d'un apport en numéraire et/ou en nature, lors d'une augmentation de capital également dans le cadre d'un apport en numéraire et lors d'une distribution d'actions gratuites.
- **Les actions à bon de souscription** : ces actions offrent un avantage à leur détenteur. Elles permettent en effet de souscrire plus tard à d'autres actions avec des avantages financiers.
- **Les actions à dividende prioritaire sans droit de vote** : ces actions ont été inaugurées en 1988 et présentent un dividende généralement plus élevé que les autres types d'actions. Cependant, leur part dans le nombre total d'actions constituant le capital social d'une société ne peut pas excéder les 25 %.
- **Les actions à droit de vote double** : comme leur nom l'indique, ces actions offrent deux voix par titre au lieu d'un seul.
- **Les American Depositary Receipt (ADR)** : c'est un titre de propriété négociable émis par une banque américaine, coté sur les marchés américains, et représentant une partie du capital d'une société non-américaine. Ces titres se négocient en dollars américains, et paient également des dividendes en dollars américains. Le but des ADR est d'offrir la possibilité aux grandes entreprises étrangères de pouvoir coter sur l'une des principales places boursières du monde.
- **Les Global Depositary Receipt (GDR) ou certificats de dépôt** : il s'agit du même principe que les ADR, les GDR offrent la possibilité aux entreprises étrangères de pouvoir coter sur les marchés européens.

CAPITALISATIONS

Sur les marchés d'actions, on trouve des entreprises de différentes tailles, classées

en fonction de leur capitalisation boursière.

Les "Large cap" ou grandes capitalisations sont les sociétés dont la capitalisation boursière est la plus élevée. Ces actions sont aussi les plus liquides ; le nombre d'actions échangées chaque jour, permettant à un actionnaire individuel d'acheter ou de vendre facilement ses actions.

Les "Mid cap" ou moyennes capitalisations sont des entreprises qui présentent l'avantage d'avoir une taille relativement conséquente et ont des rendements intéressants. Toutefois, les Mid caps sont plus exposées que les Large caps au risque de faillite ou de ralentissement et ont une plus faible liquidité.

Les "Small cap" ou petites capitalisations sont souvent considérées comme des investissements prometteurs du fait de leur potentiel de croissance important. Toutefois, le marché d'actions de ces valeurs est étroit, donc peu liquide, et ne verse pas de dividendes. Acheter ou vendre des actions peut se révéler dans certains cas difficile, faute d'acheteurs ou de vendeurs suffisants.

FRAIS DE TRANSACTION

Les frais initiaux de transaction payés par l'investisseur ne peuvent être recouverts par les plus-values et les dividendes éventuels réalisés au moment de la revente du produit par l'investisseur, un remboursement anticipé ou à l'échéance.

GLOSSAIRE

Risque de marché

Le risque d'une variation de la valorisation d'un produit due aux facteurs de marché, incluant, entre autres, la performance globale des entreprises et la perception par le marché des facteurs économiques et politiques influençant la valorisation de ce produit.

Avant d'envisager une décision d'investissement, votre Banquier Privé se tient à votre disposition pour tout complément d'information et pour évaluer avec vous l'adéquation de cette solution avec vos connaissances et compétences en matière financière, vos objectifs d'investissement, votre appétence aux risques et votre situation patrimoniale, juridique et fiscale.

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ; il ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre de produit ou service ou une sollicitation d'aucune sorte de la part de Société Générale Private Banking. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif et visent à mettre à la disposition du lecteur les informations pouvant être utiles à sa prise en décision. Elles ne constituent en aucune manière des recommandations personnalisées. Le lecteur ne saurait en tirer ni une recommandation d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. L'investisseur est invité à cet égard à se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour toutes les questions relatives au traitement fiscal qui lui serait applicable et aux obligations déclaratives auxquelles il pourrait être soumis. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que Société Générale Private Banking considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Société Générale Private Banking ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Avant toute souscription d'un service d'investissement ou d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, document intitulé "informations clés pour l'investisseur", Term sheet, conditions contractuelles du service d'investissement) en particulier celles liées aux risques associés à ce service ou produit.